

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 60 (1987)

Heft: 11

Vorwort: Bravo Aubonne!

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BRAVO AUBONNE!

Editorial

Voilà un concours de logement qui va permettre d'affranchir un peu notre cadre de vie du plombage engendré par les règlements existants.

Voilà une Municipalité qui prend l'initiative d'agir sur un secteur trop souvent laissé aux appétits exorbitants des promoteurs: construire le moins cher possible, vendre ou louer le plus cher possible, densifier à tort et à travers;

une Municipalité qui décide d'ouvrir le jeu en renonçant au mandat direct;
une Municipalité qui entend ne pas se borner à censurer l'architecture moderne par l'application d'un règlement de la police des constructions vouant à la banalité;
une Municipalité qui choisit de permettre l'innovation.

Voilà un jury de la meilleure veine qui n'hésite pas à désigner le plus audacieux projet,

suite en page 8 ►

SOMMAIRE

Concours d'Aubonne

Les Cotterds. Les expériences vaudoises de Pro Senectute.
Lieux d'accueil, de jour, pour personnes âgées

Architectures à aimer – concours de photos

Perspectives de la construction de logements en Suisse

Editions Electa Moniteur: Architectures Capitales / Alvaro Siza / Richard Meier

Architecture et société. Journée d'étude de la Société suisse de sociologie

Faire vivre l'espace-rue

Des blocs locatifs hideux

Le droit de construction selon le Code civil suisse n'est-il plus adéquat?

Les conditions de logement des personnes âgées dans le canton de Vaud

Au sommaire du prochain numéro: le Congrès de l'USAL.

Architecture

9

Gazette des coopératives

21

Lire – voir – entendre

23

23

24

24

Législation

25

25

26

USAL

27

Renseignements techniques

28

LEGENDE

A La porte de la vieille ville d'Aubonne est recréée. Cet acte facilite la perception des limites données par l'histoire, et marque un point de repère évident pour chacun.

B Hors les murs, pour jour de l'animation générées par la gare routière, on crée un mail dilaté, ombragé, pour les rencontres discussions, les jeux, etc... Il reprend le thème de l'allée plantée de l'Avenue du Chêne, et lui donne l'un de ses pôles.

C La rampe pour piétons soutend l'infrastructure routière et profite de la création du tunnel à voitures pour amplifier la liaison et les communications piétonnes entre le quartier du Clos d'Aubonne et le vieux bourg.

D L'esplanade sauvegarde et valorise la vue inestimable dont on jouit actuellement depuis le bas de l'Avenue du clos d'Asper, par dessus le terrain. (cf la perspective sur le plan 1:2000)

Couverture:
concours d'Aubonne –
Projet: È pericoloso sporgersi.

HABITATA
T I O N

revue mensuelle romande

Conception: P. Knoepfel

Edition

Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, 8, rue Clos-de-Bulle, 1004 Lausanne.

Bureau de la section romande

Bernard Vouga, architecte, Lausanne, président.
René Gay, Genève, vice-président.
Pierre Liniger, Lausanne, secrétaire.
Adriano Rizzetto, Lausanne, caissier.

Rédacteur principal

François-Joseph Z'Graggen, architecte EPFL/SIA,
Département des travaux publics,
10, place de la Riponne, 1014 Lausanne,
tél. (021) 44 72 31.

Rédacteurs

M. Clivaz, G. Collomb, R. Hermenjat, P. Liniger,
H. Robert-Charrue, W. Tüscher, M. Vianu, E. Weber.

Comité de rédaction

Président: B. Vouga. Membres: MM. R. Gay, P. Gilliland.

Administration et publicité

2, avenue de Tivoli, 1007 Lausanne.
Chèques postaux 10-6622-9, tél. (021) 20 41 41.

Diffusion

La revue *Habitation* est l'organe officiel des sociétés coopératives d'habitation affiliées à l'USAL Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, du Groupe de Suisse occidentale et du Groupe du Valais, de l'ASPAN (Association suisse pour l'aménagement national), de la FAS (Sections romande et genevoise de la Fédération des architectes suisses).

Abonnement

Suisse: Fr. 29.– par an. Etranger: Fr. 42.–
Prix du présent numéro: Fr. 5.–

Maquette et impression: Imprimeries Populaires, Lausanne.

en reconnaissant comme secondaires certains critères conventionnels de rentabilité, d'organisation et de forme.

Voici les résultats d'un concours qui montrent le meilleur comme le pire et où le concours peut pleinement jouer son rôle formateur, par émulation des moins bons concepteurs au contact des meilleurs.

Voici des lauréats conscients de la pauvreté du cadre de vie dans le logement social, des lauréats qui cherchent, par une série de moyens architecturaux et spatiaux, à préserver le patrimoine de la cité que constitue son site tout en fournissant aux futurs habitants de leurs logements un savant équilibre entre les espaces public, semi-publics et privés, leur proposant une innovation de l'organisation qui maîtrise en tout point l'essentiel: la valeur d'usage.

Le projet lauréat est parfait comme projet de concours, mais ce n'est pas un projet définitif. Le maître de l'ouvrage dispose désormais d'une réponse provisoire à son problème, réponse qui

sollicite de sa part l'établissement d'un programme définitif (nombre d'appartements de chaque type, densité, etc.) comme base du projet définitif.

La Municipalité a aussi eu le mérite d'organiser une consultation, en plaçant une urne lors de l'exposition des projets.

Que va-t-on faire de cette consultation? Va-t-on en tirer des indications pour comprendre ce qu'il faut mieux expliquer à la population, pour qu'elle puisse soutenir et aimer ce projet, soit en un mot faire de la démocratie positive?

Ou va-t-on, au contraire, tomber dans la démagogie, en laissant resurgir les démons de la peur d'innover et l'améliorer qui s'accrochent aux imitations de l'architecture dite traditionnelle?

Cette consultation est aussi l'amorce d'une réflexion sur le cadre de vie, que pourraient entreprendre les classes d'école qui ont sans doute abondamment visité l'exposition des projets.

Souhaitons que des instituteurs saisissent l'opportunité de faire entrer l'architecture à l'école.

FJZ

